

Perception du risque inondation par la population

Florence Bouveron
VA CELVN – Promotion 64
Maître de TFE : Béatrice Gisclard

Introduction

En France, le risque inondation concerne plus de 13 000 communes, situées sur l'ensemble du territoire, à la fois rural et urbain. On estime que 6 à 8 millions de Français vivent dans des zones inondables (<http://www.georisques.gouv.fr>). Par le passé, le développement des villes, des activités économiques et des axes de communication a souvent été réalisé dans le lit majeur des cours d'eau pour permettre un accès plus facile à l'eau. Or les inondations dans le lit majeur des cours d'eau peuvent avoir des effets catastrophiques pour les espaces urbains. L'homme a aggravé les conséquences de ces inondations par des constructions en zones inondables dues à la pression foncière ([graie.org](http://www.graie.org)). Il a aussi souvent oublié les événements du passé. Il est important de prévoir le risque, de protéger la population et de la prévenir en cas de débordement de cours d'eau. Mais il est également important de la sensibiliser sur ce risque, d'améliorer sa conscience et sa culture du risque, afin de réduire la vulnérabilité dans les zones inondables. Une communication adéquate doit être réalisée à cet effet.

La directive inondation, ou Directive n°2007/60/CE du 23 octobre 2007, qui encadre au niveau européen l'évaluation et la gestion de ce risque, a pour but de limiter ces conséquences néfastes, que ce soit pour la santé humaine, l'activité économique, et le patrimoine culturel. Elle réglemente la prévention et l'information de la population.

Le terrain d'étude

La commune sur laquelle a été réalisée cette étude sur le risque inondation est concernée par trois types d'inondation : les crues de cours d'eau, les remontées de nappes phréatiques, l'inondation par ruissellement urbain.

La Communauté d'Agglomération est en charge de la mise en œuvre des actions du « Programme d'Actions de Prévention des Inondations » (PAPI), depuis le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre du transfert de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations ». Parmi ces actions figure celle relative à l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque de la population des communes, et le développement de la culture du risque. Une autre action comprend la réalisation d'aménagements permettant le ralentissement de l'écoulement des cours d'eau, comme la création des champs d'expansion de crue.



En ce qui concerne la réalisation et la diffusion à la population du Document d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM) de la commune, elle incombe au Maire, comme d'ailleurs la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui planifie les actions à mettre en place en cas d'événement.

Méthode

Afin d'apprécier la connaissance de la population d'une part du risque inondation et d'autre part de la création de champs d'expansion de crues, une enquête exploratoire a été réalisée auprès d'habitants situés en zone inondable, proche du cours d'eau. Les questions abordées concernent cinq thématiques : des informations sur la personne interrogée et son type d'habitation ; sa connaissance du risque inondation dans la commune ; sa connaissance sur les moyens d'information sur ce risque ; sa connaissance des moyens de prévention et de réduction de la vulnérabilité ; sa connaissance des moyens de protection et des aménagements hydrauliques existants ou à venir.

Principaux résultats

Cette enquête a permis de mettre en avant d'éventuels questionnements de la population, qui peuvent aider la Communauté d'Agglomération dans le développement et la mise en œuvre du PAPI, en particulier sur l'aspect portant sur la connaissance du risque.

Elle a montré qu'une partie de cette population enquêtée n'est pas très soucieuse des inondations bien qu'elle réside en zone inondable, et qu'elle ne connaît pas les gestes adaptés en cas de survenue d'un événement. Malgré la mise en place du Plan de Prévention du Risque d'inondation de la commune, qui réglemente les zones d'urbanisation, et malgré les événements passés qui ont pu avoir des conséquences importantes notamment sur les biens et les activités, la population n'a donc pas toujours la connaissance ou la conscience du risque inondation.

Des propositions sont apportées pour améliorer l'efficacité de la communication faite à l'attention de la population, et qui comprend : le DCRIM ; les moyens de garder en mémoire les événements du passé comme les repères de crues ; l'information des habitants à propos des aménagements possibles pour rendre leur habitation moins vulnérable aux inondations ; les exercices d'entraînement afin de vérifier l'adéquation du PCS au contexte communal ; etc.

Toutes ces actions sont à mettre en place étape par étape. Mais il existe d'autres moyens de réduire la vulnérabilité des secteurs urbains, comme la réduction des zones imperméabilisées, pour favoriser l'absorption du ruissellement par le sol.

